

Préambule au CSEC du 1er juillet 2020

Présidence de FTV : Un niveau d'incertitude rarement atteint

J moins 24 avant la désignation de ou de la président·e de France Télévisions, dans un contexte d'incertitude rarement atteint. Cette fois, les attermoissements et revirements de l'État actionnaire, auront surpassé toutes les prévisions. Amateurisme au plus haut niveau de l'État ? Tactique délibérée pour accélérer la déstabilisation d'un audiovisuel public déjà bien malmené ?

Quelle est la nature exacte du mandat auquel les nombreux·ses candidat·e·s sont invité·e·s à concourir ? Quel est le contour exact de ce groupe France Télévisions ?

A un peu plus d'un mois de l'arrêt de France 4 et de France Ô, la tutelle n'a toujours pas fait connaître sa décision. Les deux chaînes feront-elles encore partie de l'offre publique sur la TNT ?

Est-ce que le lobbying intense du groupe M6 pour protéger Gulli, récemment racheté à Lagardère Active, en enterrant France 4, en dépit du rôle exemplaire joué par la chaîne de l'enfance pendant la crise sanitaire, parviendra à ses fins ?

Est-ce que la Chaîne des territoires, qui regroupe une quarantaine de chaînes locales, pourra récupérer le canal 19 de France Ô que le lobby de la PQR convoite pour une diffusion hertzienne nationale ?

Le projet de réforme instaurant le holding de l'audiovisuel public a-t-il vraiment vécu ? Le travail des commissions parlementaires sera-t-il jeté à la poubelle ? Le ministre de la culture qui a porté le projet est-il définitivement désavoué ? Rien de certain.

Et dans ce cas, quelle sera la durée du mandat de cette présidence ? Cinq ans, suivant la loi en vigueur ? Deux ans – un peu plus, un peu moins ? – si d'aventure la réforme de l'audiovisuel public renaît de ses cendres ?

Et dans ce contexte d'incertitude, quels projets pour quels candidats ?

Celui de Mme Ernotte devrait se trouver éclairé lors de cette séance du CSEC, mais on sait aussi qu'elle ne serait pas la seule à postuler à cette fonction réputée « comme l'une des pires au monde ».

Quoi qu'il en soit, au terme de cette mandature, pas question pour la CGT de se prononcer pour ou contre tel ou tel candidat. Nous ne choisissons pas nos patrons.

Au bilan, nous retiendrons les débats fournis que nous avons pu avoir sur la question vitale de notre industrie de programmes et du recours prioritaire à nos moyens internes, sur le lancement de la chaîne info ou les développements de nos offres sur le numérique, et dans une moindre mesure, sur nos ambitions régionales ou sur la visibilité des Outremer.

Mais on ne peut passer sous silence la navrante soumission au diktat de Bercy, après une brève tentative d'indépendance en début de mandat (fromage et dessert), qui valut à l'entreprise d'être scandaleusement stigmatisée par Emmanuel Macron après son arrivée à l'Élysée en tant que « honte de la république ».

Bercy, son jeune et ambitieux ministre, sa vision du monde intrinsèquement libérale,

son plan d'économies tous azimuts - nom de code CAP 2022 - visant à rabaisser d'au moins 4 points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022, et sur lequel Delphine Ernotte a délibérément calé son projet stratégique.

La nouvelle séquence qui s'ouvre après le coronavirus va débuter avec un déficit prévisionnel de l'ordre de 37 millions d'euros pour France Télévisions, 60 millions d'euros, si l'on intègre le report de Salto et des coûts de la transformation.

Un scénario mortifère se profile, déjà vécu par l'entreprise et ses salariés lors de la calamiteuse suppression de la ressource publicitaire en 2008, et qui justifia le plan d'économies drastiques imposé à Rémy Pflimlin dès sa nomination à la tête de FTV.

Un déficit artificiellement créé par un choc exogène (les effets de la crise sanitaire), mais qu'il va falloir compenser car dans la doxa libérale, « l'Etat ne peut plus se permettre de laisser filer les déficits ».

Et si l'État ne comble pas les déficits, le résultat 2020 impactera fortement l'exercice 2021. En effet il faudra ajouter l'impact du décalage d'investissement dans l'immobilier et dans les programmes, en particulier les JO de Tokyo. Il faudra également intégrer le soutien de 20 M€ aux producteurs privés considéré comme une priorité par la direction, les charges des films coproduits par FTV qui sortiront finalement en 2021, le lancement de Salto en année pleine et les besoins de réinvestissement si le maintien de France 4 et de France Ô sur la TNT est décidé.

Il est évidemment à craindre qu'encore une fois, la trajectoire des effectifs 2021, déjà lourdement contrainte par le plan stratégique de Delphine Ernotte à l'horizon 2022, soit encore considérablement alourdi. Mais qui que ce soit à la tête de l'entreprise, la CGT, avec les personnels, saura y faire face.

Paris, le 1^{er} juillet 2020